

=====  
Arrondissement de Lens  
=====

=====  
Canton de Wingles  
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du jeudi 16 avril 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Date de la convocation à la réunion : vendredi 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Daisy DUVEAU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLIOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoît BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, et Monsieur Grégory MAGNOLIA.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Madame Sylvie HARLE est élue comme secrétaire de séance.

2026-26 Membres représentants dans les écoles et collège

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles D11-1, R.421-14 et R.421-16,

Considérant que la commune est représentée, au sein des différents conseils d'école et d'administration des établissements scolaires, par ses élus,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du conseil municipal dans ces instances,

Considérant que par son article L.2121-21, le Code Général des Collectivités Territoriales énonce que cette désignation doit se faire au scrutin secret, sauf si une seule candidature a été déposée et sauf si le conseil municipal en a décidé autrement à l'unanimité,

Après avoir entendu son rapporteur,

Article 1 : Désigne les représentants du conseil municipal ci-après :

École Jean Rostand :

- Pauline DEJARDIN
- Sophie BOUVEUR

École Jeannette Prin :

- Pauline DEJARDIN
- Nathalie BLONDEL

École Ferdinand Buisson :

- Pauline DEJARDIN
- Valérie AVERLANT

École Marcel Morieux :

- Pauline DEJARDIN
- Manon VASSE

École Edmond Bince :

- Pauline DEJARDIN
- Franck DUBOIS

École Jacques Prévert :

- Pauline DEJARDIN
- Benoît BAURIN

Collège Langevin-Wallon :

- Pauline DEJARDIN
- Caroline TAILLEZ
- Sophie BOUVEUR

Article 2 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télécours citoyens, accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Décision du Conseil Municipal :

- Votes favorables : 24
- Votes défavorables : 0
- Abstentions : 5

Adopte  
La secrétaire de séance,  
Sylvie HARLE



Pour extrait conforme au Registre  
La Maire,  
Daisy DUVEAU

